



Fondation canadienne pour l'innovation  
Canada Foundation for Innovation

## **Mémoire à l'intention de la Chambre des communes**

### **Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie**

**Eliot A. Phillipson  
Président-directeur-général**

**Avril 2008**



## Table des matières

La FCI .....	1
Contribuer à la Stratégie fédérale en matière de sciences et de technologie.....	1
Regard vers l'avenir – Stratégie et objectifs pour le prochain exercice .....	2
Conclusion .....	8
Annexe 1 .....	i
Annex 2 .....	v
Annex 3 .....	vi



# **Introduction**

## **La FCI**

Créée en 1997 par la Loi d'exécution du budget de 1997, la FCI constitue un organisme autonome dont la mission est d'accroître la capacité des universités, des collèges, des hôpitaux et des établissements de recherche canadiens à but non lucratif de poursuivre des activités de recherche et de développement technologique d'envergure internationale qui produisent des retombées pour les Canadiens.

La FCI finance jusqu'à 40 % des coûts admissibles des projets d'infrastructure qu'elle appuie. Les établissements bénéficiaires se servent ensuite de ce financement pour obtenir les autres 60 % de leurs partenaires des secteurs public, privé et à but non lucratif. Depuis sa création, en prenant en compte les annonces incluses aux deux budgets fédéraux les plus récents, la FCI se sera vu confier un investissement total de 4,24 G\$ par le gouvernement du Canada. La FCI a déjà engagé 3,8 G\$ dans des projets d'infrastructure. On estime que l'investissement total en capital fait par la FCI, les établissements bénéficiaires et leurs autres partenaires financiers excédera 11 milliards de dollars d'ici 2010.

## **Contribuer à la Stratégie fédérale en matière de sciences et de technologie**

La Stratégie fédérale en matière de sciences et de technologie – Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada – cerne et vise à offrir trois principaux avantages : l'avantage entrepreneurial, l'avantage du savoir et l'avantage humain.

Dans son Budget de mars 2007 et sa Stratégie en matière de S et T, le gouvernement du Canada fait de la FCI un des éléments essentiels de notre capacité nationale en matière de sciences et de technologie. Il lui confie par ailleurs un investissement additionnel de 510 M\$ pour lancer un autre concours d'ici 2010.

Dans l'accomplissement de son mandat, la FCI concentre ses efforts sur les quatre principes directeurs qui étayent la Stratégie fédérale en matière de S et T, soit : promouvoir l'excellence de calibre mondial; mettre l'accent sur les priorités; favoriser les partenariats; rehausser les activités de reddition de compte (pour en savoir plus, consulter l'annexe 1).

## **Regard vers l'avenir – Stratégie et objectifs pour le prochain exercice**

L'objectif premier de la FCI demeure le financement d'une infrastructure de recherche de calibre mondial afin de faire évoluer l'effort de recherche et d'appuyer de manière efficace la Stratégie fédérale en matière de S et T (pour en savoir plus, consulter l'annexe 1).

### **1er objectif : Renforcer l'architecture de programmes de la FCI**

---

Principe stratégique directeur : promouvoir l'excellence de calibre mondial

L'objectif principal de la FCI demeure l'amélioration de la capacité de recherche d'une nation, grâce au financement de l'infrastructure de recherche. L'investissement de 510 M\$ annoncé dans le Budget de 2007 vient s'ajouter à une somme de 80 M\$ allouée à la FCI dans le Budget de 2006 à l'intention du Fonds des leaders.

Pour préparer le prochain cycle de ses concours, la FCI a mis à contribution le milieu canadien de la R-D afin de soulever la valeur de son architecture de programmes, de cerner les améliorations qui pourraient être apportées à ses futurs programmes, et de s'assurer de répondre de manière efficace aux besoins changeants du milieu de la recherche.

Ces consultations ont été menées de juin à octobre 2007 et ont permis aux gestionnaires de la FCI de rencontrer 120 représentants de 42 universités, 32 représentants de 19 collèges et écoles polytechniques, huit représentants d'hôpitaux de recherche et 28 représentants des dix provinces du Canada. Des représentants du gouvernement fédéral, des associations du milieu de la recherche, du secteur privé et des autres organismes fédéraux de financement ont aussi participé aux consultations.

Dans l'ensemble, les intervenants du milieu, comprenant les gouvernements provinciaux, sont d'avis que l'architecture actuelle des programmes de la FCI est bien harmonisée avec leurs besoins actuels et ils adhèrent à l'approche flexible adoptée par la FCI. Certains commentaires bien précis ont été pris en compte lors de la préparation des prochaines Invitations à soumettre des propositions.

### **Concours prévus pour 2008-2009:**

- Fonds des hôpitaux de recherche (FHR)

En collaboration avec les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), la FCI a complété un processus d'évaluation approfondi des projets soumis pour le volet Initiatives de recherche clinique. Les résultats de cette évaluation ont été présentés au conseil d'administration de la FCI en mars 2008. Un processus d'évaluation tripartite plus ambitieux a été mis sur pied pour évaluer les 28 projets soumis pour le volet Projets institutionnels à grande échelle. Les résultats de cette évaluation devraient être soumis au conseil d'administration en juin 2008. On a attribué un budget combiné de 443 M\$ pour les deux volets du Fonds des hôpitaux de recherche. À cette somme viendront s'ajouter quelque 133 M\$ du Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI).

- Fonds de l'avant-garde et Fonds des initiatives nouvelles (FA/FIN)

La FCI a diffusé au début de 2008 une Invitation à soumettre des propositions. La FCI invitera les organismes fédéraux de financement à assister à l'évaluation des projets de grande envergure nécessitant un financement important en aval. Elle leur communiquera ensuite les résultats du processus d'évaluation. Cela aidera ces organismes dans leurs activités de planification. Au total, un budget de 400 M\$ est disponible pour financer l'infrastructure de ces projets, somme à laquelle viendront s'ajouter 120 M\$ provenant du FEI. Le conseil d'administration de la FCI prendra les décisions définitives de financement en juin 2009.

- Fonds des leaders (FL)

Ce Fonds continuera d'aider les universités à recruter et maintenir en poste des chercheurs de grande qualité. Au cours de l'exercice 2008-2009, la FCI engagera environ 90 M\$ pour financer quelque 570 projets. Des 80 M\$ qu'on lui a attribués dans le Budget fédéral de 2006, La FCI a déjà alloué 27 M\$ aux enveloppes des établissements. Les 53 M\$ restants seront attribués à la conclusion de l'évaluation du programme, plus tard au cours du présent exercice.

- Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI)

La FCI verse jusqu'à 30 % de la contribution attribuée à un établissement au titre de l'un ou l'autre de ses fonds pour l'aider à faire face à ses frais d'exploitation et de maintenance découlant de sa nouvelle infrastructure. Environ 133 M\$ seront attribués aux projets financés dans le cadre du concours du Fonds des hôpitaux de recherche et quelque 120 M\$ seront attribués en 2009 pour les projets FA/FIN retenus. Enfin, au cours du prochain exercice, approximativement 18 M\$ seront versés aux projets FL.

- Fonds des plateformes nationales (FPN)

Le FPN a été lancé afin de mettre en place des plateformes technologiques nationales à l'intention du milieu canadien de la recherche. La FCI travaillera en collaboration avec les gens du milieu canadien de la recherche et d'autres intervenants afin de définir les éléments d'une Invitation à soumettre des propositions FPN.

## **2e objectif :** Continuer d'harmoniser les activités de la FCI avec les priorités du gouvernement fédéral et du milieu de la recherche

---

Principe stratégique directeur : mettre l'accent sur les priorités

### **Cibler une nouvelle plateforme nationale**

La FCI cherchera à cibler une plateforme nationale éventuelle en se fondant sur les besoins stratégiques en recherche dans les domaines d'intérêt national cernés dans la Stratégie fédérale en matière de S et T. Grâce à une approche ascendante, la FCI sondera le degré d'appui au sein des différentes communautés d'intérêt. Une fois les possibilités les plus prometteuses établies, la FCI mènera des discussions afin de formuler un concept et un cadre de référence en vue de l'élaboration d'une Invitation à soumettre des propositions.

### **Formuler un partenariat visant les changements environnementaux**

En partenariat avec les trois organismes fédéraux de financement de la recherche, soit les IRSC, le CRSNG et le CRSH, la FCI ciblera un domaine de recherche et élaborera un processus unique qui mobilisera le milieu de la recherche afin que ce dernier traite des impacts socioéconomiques et sanitaires des changements environnementaux.

## **3e Objectif :** Rehausser la capacité de la FCI en misant sur nos relations

---

Principe stratégique directeur : favoriser les partenariats

### **Étendre les initiatives de financement en collaboration**

Au moyen du FL, la FCI continue à collaborer avec les trois organismes fédéraux de financement de la recherche et à financer l'infrastructure des titulaires de chaires de recherche du Canada.

En plus de mettre en oeuvre son architecture de programmes, la FCI travaille en partenariat avec les autres organismes de financement afin d'évaluer le bien-fondé des contributions visant l'infrastructure associée aux programmes suivants :

- Les Centres d'excellence en commercialisation et en recherche (CECR)  
Le programme des CECR a complété récemment le processus d'évaluation de son premier concours. Les CECR ont non seulement évalué le mérite des propositions, mais aussi l'efficacité du processus en tant que tel. Au cours de la période suivant l'attribution du financement, la FCI travaillera en collaboration avec les gestionnaires de programme des CECR afin d'évaluer l'efficacité du processus et le bien-fondé d'inclure une composante d'infrastructure au moyen d'un partenariat.
- Le Programme de partenariats internationaux en science et technologie (PPIST)  
La FCI participe à l'élaboration du Partenariat stratégique Canada-Californie axé sur l'innovation, qui vise à cerner les initiatives qui pourraient être mutuellement avantageuses pour le Canada et la Californie. Au cours du présent exercice, la FCI

analysera le bien-fondé de sa participation à l'une de ces initiatives liée à la recherche sur les cellules souches dans le cadre de la lutte contre le cancer.

### **Travailler en collaboration plus étroite avec les organismes fédéraux de financement**

La FCI continue à travailler en collaboration avec les IRSC, le CRSNG et le CRSH afin de cerner de nouveaux domaines où l'intégration pourrait être un succès. Tout en continuant à déployer ces efforts, la FCI axera son intervention sur les trois initiatives suivantes :

- Investissements majeurs dans des projets de S et T

Un document de réflexion a été produit par plusieurs organismes et communiqué au ministre de l'Industrie. Ce document traite des problèmes chroniques auxquels font face les investissements majeurs en S et T. Le document s'attarde d'abord à définir la nature et l'étendue de ces problèmes.

- Équilibre dans la répartition du financement

En misant sur une étude initiale menée antérieurement, on entreprendra, au cours du prochain exercice, des consultations auprès des intervenants externes afin de cerner les principaux points névralgiques du milieu de la recherche. Forts de l'information qui découlera de ce processus, nous travaillerons en collaboration avec les autres organismes de financement afin d'améliorer notre capacité à promouvoir un juste équilibre entre le financement des immobilisations, de l'exploitation et de la maintenance, de même que des coûts directs et indirects de la recherche.

- ERA-Can

ERA-Can ([www.era-can.ca](http://www.era-can.ca)) a pour objectif de fournir de l'information et un support opérationnel afin d'accroître la collaboration en S et T entre le Canada et l'espace européen de la recherche. Huit organismes fédéraux de S et T ont offert une contribution financière ou en nature à cette initiative triennale, aussi financée par la Commission européenne. La FCI agit en tant qu'entité légale et comptable de ERA-Can et participe à l'orientation de cette initiative avec d'autres organismes. Au cours du prochain exercice, ERA-Can mettra sur pied quatre ateliers Canado-européens harmonisés avec la Stratégie fédérale en matière de S et T et avec le 7<sup>e</sup> Programme-cadre européen.

### **Bâtir des relations solides avec les provinces**

Au cours du prochain exercice, la FCI continuera à bâtir de solides relations avec les provinces en leur communiquant des informations, en participant aux annonces de financement conjoint et en procédant ensemble à l'étude de différentes collaborations éventuelles dans le cadre de processus suivant l'attribution des contributions, telles que les vérifications et l'évaluation des résultats et des retombées.

## **4e objectif : Édifier notre capacité organisationnelle**

---

Principe stratégique directeur: améliorer les activités de reddition de compte

### **Évaluer les impacts et diffuser les résultats**

Au cours du prochain exercice, la FCI complétera l'élaboration d'un large cadre de référence qui intégrera les activités liées à la gestion du rendement, à l'évaluation, aux risques et à la vérification. Un cadre conceptuel figure à l'annexe 3. L'exercice 2008-2009 devrait donner lieu aux activités suivantes :

- Évaluation du rendement global (ERG)

La FCI élaborera une stratégie à l'intention de l'ERG. Celle-ci comprendra un concept d'évaluation et un calendrier prévisionnel. L'*Entente de financement* conclue avec Industrie Canada exige que cette évaluation soit complétée d'ici 2010.

- Rapports d'avancement de projet

Comme par les années passées, la FCI procédera à une analyse des rapports d'avancement de projet et affichera le résultat de cette évaluation sur son site Web. On s'attend à ce que le rapport soit encore meilleur que par le passé en raison des améliorations apportées aux formulaires de collecte des données à partir du cadre de rendement, d'évaluation, de risques et de vérification (CRERV) et des recommandations d'une tierce partie.

- Étude sur la mesure des résultats (EMR)

Au cours de l'exercice 2008-2009, la FCI visitera de six à neuf établissements bénéficiaires afin d'évaluer les résultats des investissements faits dans des thèmes de recherche bien précis dans lesquels la FCI s'est engagée. Cette étude continuera à mettre à contribution des représentants des provinces et des autres organismes de financement de la recherche. À la suite des six premières visites, au cours de la saison estivale, on évaluera le processus de l'EMR en se fondant sur les commentaires recueillis. La FCI participera également à une initiative avec les autres organismes de financement afin d'établir des façons communes de mesurer les résultats, dans l'intention de se communiquer mutuellement des données et de réduire le fardeau administratif des établissements.

- Évaluations et études spéciales

Une liste des évaluations et des études spéciales devant être entreprises sera dressée en se fondant sur les priorités de gestion. La FCI poursuivra son étude continue visant à explorer le rôle joué par l'infrastructure qu'elle finance dans la promotion de la création d'entreprises dérivées découlant de la recherche universitaire.

## Surveillance du rendement financier et rapports connexes

- Plan de placement

Au cours de l'automne, la FCI révisera sa stratégie et ses politiques d'investissement. Elle mettra également en oeuvre les dernières modifications à l'*Entente de financement* approuvées dès le début de 2008, notamment les nouvelles exigences relatives aux états de l'évolution de l'encaisse.

- Activités de surveillance

La FCI mène des visites d'examen financier et tient des rencontres préliminaires avec les établissements bénéficiaires afin de s'assurer que les fonds qu'elle leur attribue sont utilisés aux fins prévues et conformément aux modalités de leur *Entente de contribution financière* et aux termes des politiques et des lignes directrices de la FCI.

La stratégie mise de l'avant par la FCI consiste à visiter tous les établissements dont le total cumulé des fonds reçus de la FCI représente de 85 % à 90 % du total des sommes engagées par la FCI. En moyenne, ces établissements doivent s'attendre à recevoir la visite de la FCI à tous les trois ans. Au cours de l'exercice 2008-2009, on s'attend à mener une douzaine de visites et de rencontres.

- Vérification des contributions

Au cours de l'exercice 2007-2008, la FCI a modifié son approche quant à la sélection des projets qui seront soumis à une vérification. Auparavant, on utilisait une approche statistique fondée sur le risque. Aujourd'hui, on utilise une approche fondée sur le jugement quant aux risques. Les vérifications sont menées par des vérificateurs externes ou par les employés de la FCI. Dans certains cas, on mandate des experts pour effectuer une évaluation de la valeur de certains articles bien précis. Au cours de l'exercice 2008-2009, on s'attend à ce que la FCI mène quelque 30 vérifications.

## Communiquer avec les Canadiens

La communication des résultats des investissements dans la recherche est importante pour plusieurs raisons. Cela attire l'attention des principaux intervenants, tant sur la scène nationale qu'internationale, quant aux besoins et aux retombées de la recherche. Cela suscite l'intérêt de partenaires éventuels, augmente les possibilités de commercialisation et favorise les partenariats financiers et ceux liés à la recherche. La communication des résultats favorise en outre le recrutement de talents pour les établissements canadiens, tout en donnant à la FCI l'occasion de souligner l'apport important du gouvernement du Canada, qui lui confie cet important mandat. La FCI continuera à travailler en étroite collaboration avec les établissements bénéficiaires afin de communiquer au grand public, par l'intermédiaire des médias, les activités de recherche rendues possibles grâce à ses investissements dans l'infrastructure. Chacun des communiqués de presse annonçant de nouveaux investissements comprendra une citation approuvée par le gouvernement du Canada.

## **Conclusion**

La FCI répond avec succès à son mandat d'accroître la capacité des universités, des collèges, des hôpitaux et des établissements de recherche canadiens à but non lucratif de poursuivre des activités de recherche et de développement technologique d'envergure internationale qui produisent des retombées pour les Canadiens. Les investissements dans l'infrastructure ont eu des retombées déterminantes dans le milieu de la R-D au Canada, ouvrant la voie à la création d'une économie fondée sur le savoir.

Le Canada s'est acquis la réputation internationale d'être un lieu où l'on peut mener des activités de recherche et de formation de très grande qualité. On peut constater le retour sur les investissements du Canada en analysant le calibre des chercheurs que notre pays parvient à recruter. Les découvertes inédites de ces chercheurs peuvent améliorer notre qualité de vie de nombreuses façons que nous ne pouvons même pas encore imaginer – aidant ainsi à faire du Canada l'un des leaders de l'innovation sur la scène internationale.

La capacité du Canada à édifier un pays novateur – dont les assises économiques sont de plus en plus liées à l'économie du savoir – dépend de sa capacité à poursuivre ses efforts de recherche. C'est sur cette capacité que reposent notre qualité de vie et la prospérité économique du Canada.

## Intégration des activités de la FCI dans la Stratégie fédérale en matière de sciences et de technologie

Principe directeur	Harmonisation et initiatives de la FCI
Promouvoir l'excellence de calibre mondial	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les contributions de la FCI sont attribuées par suite d'une évaluation rigoureuse et transparente axée sur l'excellence et le mérite, suivant les normes internationales et mettant à contribution des experts du milieu.</li> <li>• Les critères d'évaluation des propositions comprennent la qualité des activités scientifiques et des chercheurs, la capacité de l'établissement à mener des activités de recherche et de développement technologique d'envergure internationale et à former du personnel hautement qualifié, l'harmonisation de la proposition avec le plan de recherche stratégique de l'établissement demandeur de même que la capacité du projet à produire d'éventuelles retombées socioéconomiques au profit du Canada.</li> </ul>
Mettre l'accent sur les priorités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À ce jour, en utilisant cette approche, la majeure partie des fonds alloués par la FCI ont été attribués aux secteurs suivants : <b>la santé</b> (notamment la génomique, la protéomique et la bioinformatique); <b>l'énergie</b>, le développement durable et <b>l'environnement</b>; <b>les technologies de l'information et des communications</b> de même que les matériaux de pointe.</li> <li>• Le Fonds de l'avant-garde, révisé récemment, mise sur les forces du Canada en investissant dans les projets ayant reçu du financement dans le passé et dont le rendement a fait l'objet d'une rigoureuse évaluation. Lors du dernier concours majeur de la FCI (novembre 2006), 141 M\$ (43 % du budget disponible) ont été investis dans de tels projets. Étant donné les résultats obtenus à ce jour (notés ci-dessus), ce processus entraînera une plus grande concentration des investissements dans les domaines de priorité établis dans la Stratégie fédérale en matière de S et T.</li> <li>• En décembre 2006, le premier concours mené au titre du Fonds des plateformes nationales a alloué 60 M\$ aux coûts d'immobilisation et 18 M\$ au coûts d'exploitation, au profit d'un réseau national de calcul de haute performance (<b>technologies de l'information et des communications</b>), montants auxquels viennent s'ajouter 10 M\$ alloués par le CRSNG pour couvrir une autre partie des coûts d'exploitation. D'autres concours au titre de ce Fonds mettront davantage l'accent sur les domaines de priorité établis dans la Stratégie fédérale en matière de S et T.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Fonds des hôpitaux de recherche, avec son budget de 500 M\$ met l'accent uniquement sur la recherche en <b>santé</b> et comprend un volet de recherche clinique financé en collaboration avec les IRSC.</li> <li>• La FCI et les trois organismes fédéraux de financement de la recherche, soit les IRSC, le CRSNG et le CRSH, élaborent actuellement une initiative conjointe visant à financer une plateforme de recherche coordonnée et complète dans le domaine des <b>changements environnementaux</b>, qui devrait permettre de se pencher sur plusieurs aspects de ces changements, notamment les questions de convergence autour de l'environnement, l'énergie et les ressources naturelles; la dimension socioéconomique ainsi que le défi que représente les régions arctiques canadiennes.</li> </ul>
Favoriser les partenariats	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La FCI finance jusqu'à 40 % des coûts admissibles liés à l'infrastructure et aux équipements. L'établissement bénéficiaire doit fournir les 60 % restants en partenariat avec sa province et ses autres partenaires financiers du secteur privé. Cette structure de financement permet donc de se servir des contributions de la FCI comme levier financier, ce qui favorise la recherche en partenariat public-privé et la commercialisation.</li> <li>• La FCI est en discussion avec plusieurs partenaires éventuels, notamment les Centres d'excellence nationaux (nouveau programme avantage entrepreneurial), les Centres d'excellence en commercialisation et en recherche (élaboration d'une initiative conjointe visant à financer l'infrastructure des nouveaux centres admissibles en prenant comme modèle le partenariat FCI/Programme des chaires de recherche du Canada, qui a connu beaucoup de succès); le CRSNG (inclusion d'une composante visant le financement des infrastructures liées au programme d'innovation dans les collèges et la communauté, devant être lancé sous peu).</li> <li>• La FCI a élaboré de nombreux partenariats avec les IRSC, le CRSNG et le CRSH. Depuis que la Stratégie fédérale en matière de S et T a été rendue publique, les quatre organismes se rencontrent sur une base régulière (au niveau de la haute direction) en vue d'élaborer des approches conjointes pour édifier une masse critique dans les domaines de priorité stratégique (comme l'environnement - voir le texte à ce sujet ci-dessus), de financer la recherche multidisciplinaire et de définir des points de vue sur les questions d'intérêt pour les personnes chargées de l'élaboration des politiques (soumission d'un document préparé conjointement sur les impacts des organismes fédéraux de financement de la recherche à l'intention du groupe d'experts indépendant sur le transfert des laboratoires fédéraux aux universités et au secteur privé).</li> <li>• Dans le mémoire de septembre 2006 soumis au gouvernement, la FCI propose une initiative qui améliorerait les interactions entre les</li> </ul>

	<p>universités et le secteur privé lors de la phase précommercialisation de l'innovation. La Stratégie fédérale en matière de S et T intègre cette responsabilité dans d'autres nouveaux programmes (les Centres d'excellence en commercialisation et en recherche, le Programme d'innovation dans les collèges et la communauté, les Centres d'excellence dirigés par les entreprises) mais dans le tout prochain concours, la FCI fait état de son mandat et de son intérêt continu envers le développement technologique au moyen de partenariats intéressants entre les établissements admissibles et le secteur privé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La FCI, les IRSC, le CRSNG et le CRSH, et le CNRC ont entrepris des discussions en ce qui a trait au défi que représente la gestion du portefeuille national constitué d'installations scientifiques de grande envergure.</li> </ul>
Rehausser les activités de reddition de compte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le conseil d'administration de la FCI a mis en place de solides pratiques en matière de gestion, de reddition de comptes et de responsabilité. en 2006, la FCI s'est vu mériter le prestigieux prix de la gouvernance remis par le Conseil du Trésor et Spencer Stuart, dans la catégorie « secteur public ».</li> <li>• En 2006, une vérification menée par Industrie Canada concluait que la FCI se conformait parfaitement aux exigences de son <i>Entente de financement</i>.</li> <li>• Une évaluation menée en 2007 par le Conseil du Trésor sur le rôle et la valeur des fondations, y compris la FCI, a conclu que les fondations constituaient un outil efficace de prestation de programmes (tels que le financement de la recherche) qui commandent une expertise spécialisée et l'attribution de financement sur plusieurs années. Le rapport conclut également que les grandes fondations, dont la FCI est la plus grande, constituent des outils très rentables pour la prestation de ce genre de services. En ce qui a trait à la FCI, le rapport établit que le montant des frais d'administration correspond annuellement à 2,7 p. 100 des dépenses effectuées.</li> <li>• Une récente vérification du domaine de l'innovation menée au sein de différents ministères et organismes gouvernementaux par le bureau du vérificateur a permis de déterminer que dans le contexte de la vérification, la FCI satisfaisait à son mandat de manière efficace et agissait en conformité avec les lois et politiques applicables en la matière.</li> <li>• Une étude menée en 2006 par le Conseil des académies canadiennes et intitulée <i>L'état de la science et de la technologie au Canada</i>, a attribué le plus haut « pourcentage d'évaluation d'avantage significatif » à la FCI et aux Chaires de recherche du Canada, parmi 21 composantes d'infrastructure au pays qui appuient la production du savoir lié aux S et T.</li> <li>• La FCI a élaboré et adopté une approche efficace en gestion du rendement relative à l'administration des fonds qu'elle engage. Celle-</li> </ul>

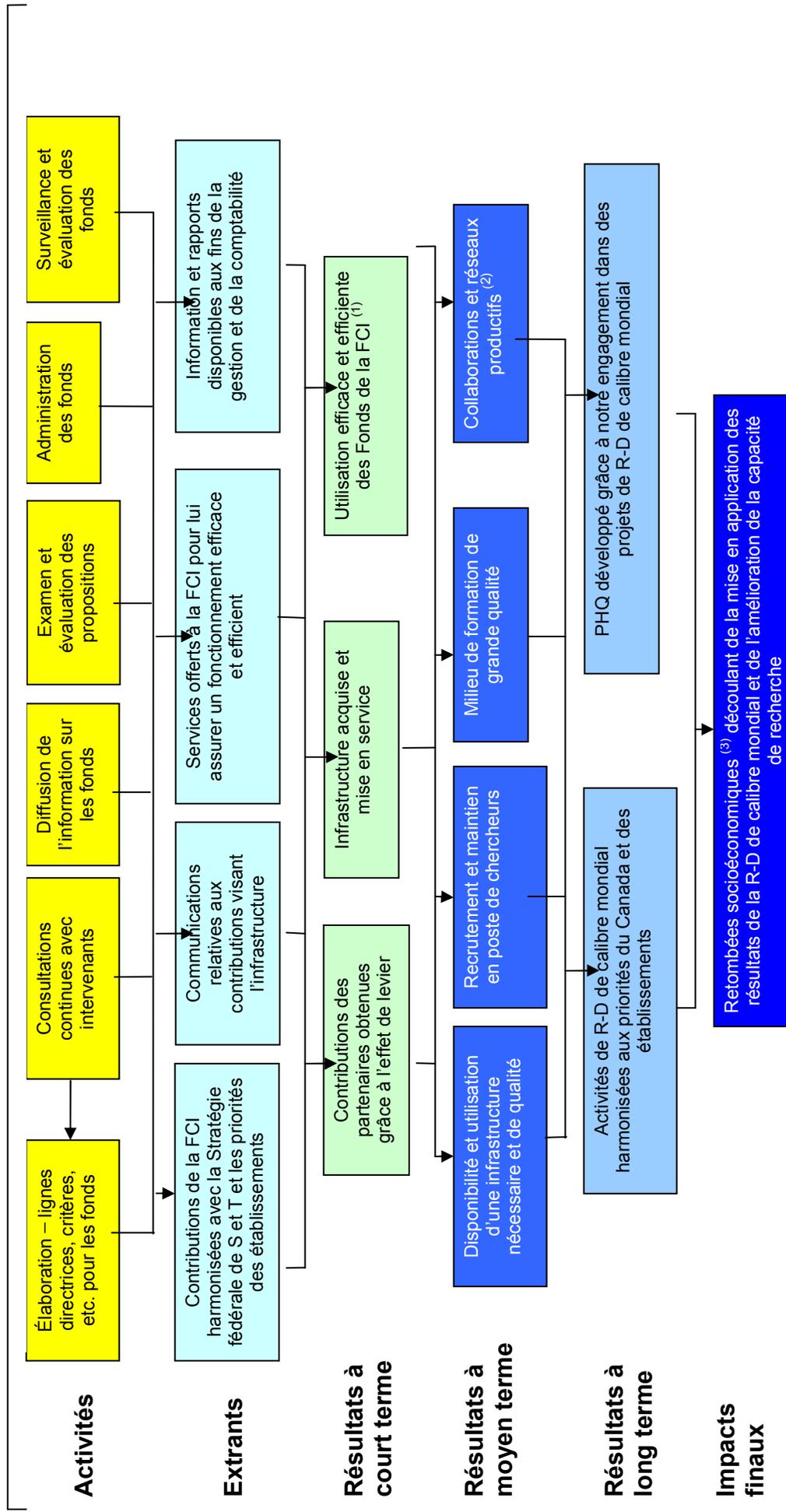
---

ci comprend la nécessité de compter sur un plan de recherche stratégique pour être considéré comme établissement admissible, la soumission d'un rapport annuel d'avancement de projet tout au long de la mise en oeuvre d'un projet et après sa mise en service, de même que de nombreuses exigences en matière de comptabilité, de vérification et de reddition de comptes, y compris des rapports financiers sur une base régulière, des visites d'examen financier et de vérification des contributions.

- La FCI continue de renforcer son cadre de responsabilisation en mettant à jour son Cadre de rendement, d'évaluation, de risques et de vérification (CRERV) inspiré du CGRAR et du CVAR, fondés sur un processus de sélection des vérifications axé sur les risques qui a depuis longtemps fait ses preuves. Par ailleurs, la FCI a récemment lancé une série d'Études sur la mesure des résultats (EMR), qui évaluent l'impact global des investissements de la FCI dans chacun des établissements bénéficiaires en se fondant sur une série d'indicateurs qui ont fait l'objet d'un essai pilote et qui ont été validés par un groupe international d'experts.
-

Favoriser la croissance économique et la création d'emplois et améliorer la qualité des soins de santé et de l'environnement grâce à l'innovation. Accroître la capacité du Canada à mener des travaux de recherche scientifique et de développement technologique de calibre mondial. Étendre la recherche et créer des emplois en offrant un appui, grâce à l'infrastructure, au développement du personnel hautement qualifié. Favoriser la collaboration et les réseaux productifs parmi les établissements d'enseignement post-secondaire, les hôpitaux de recherche et le secteur privé.

### Objectifs nationaux



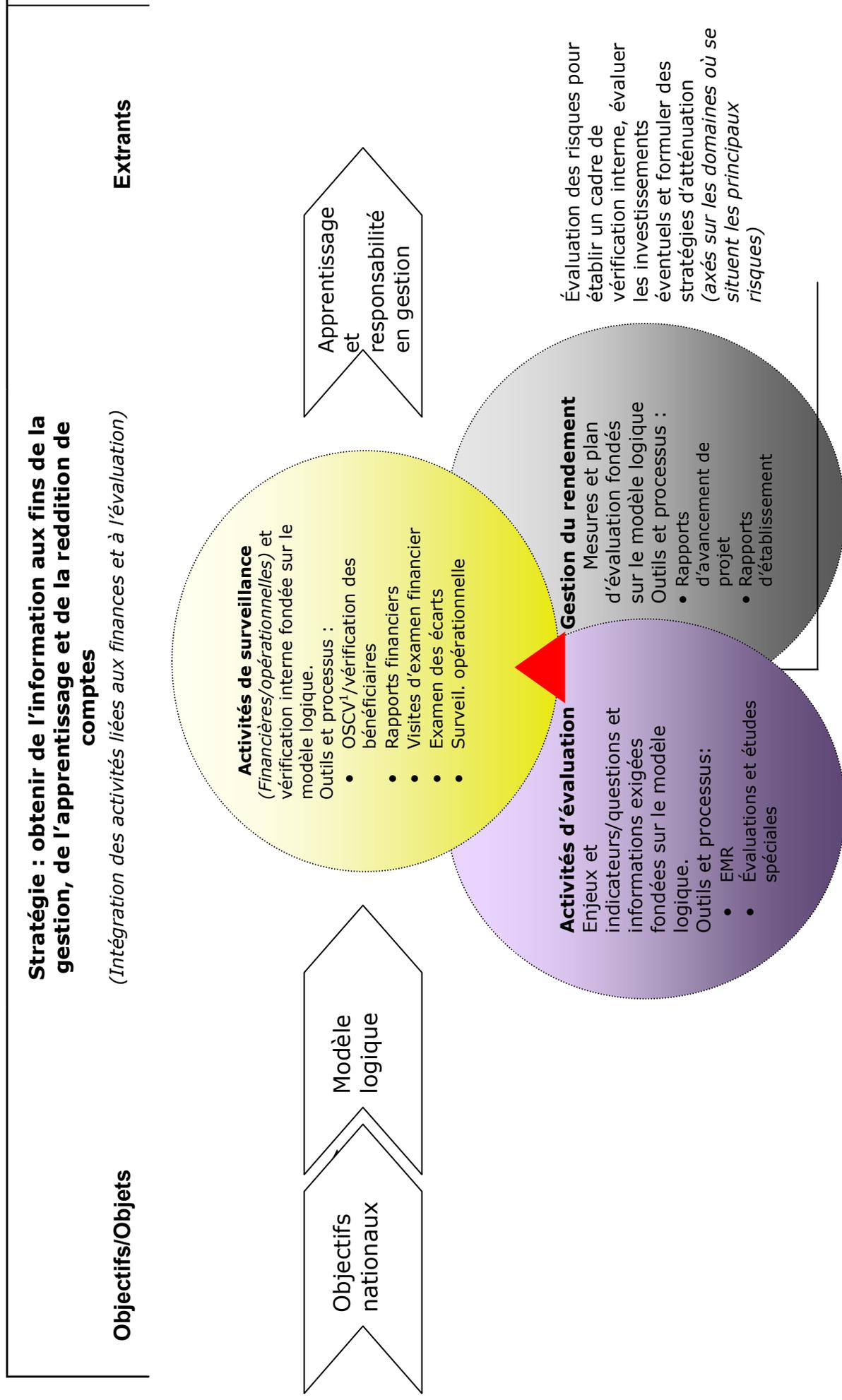
Nota : Dans le présent graphique, le terme « fonds » désigne à la fois les programmes de financement et les contributions versées.

1) L'exploitation efficace et efficiente des Fonds de la FCI comprend la conformité avec les modalités de l'Entente de financement, des lignes directrices de ces Fonds et des exigences connexes.

2) Les ententes en collaboration et les réseaux de partenaires sous-entendent les liens entre les chercheurs, entre les établissements, de même que les liens avec les utilisateurs du savoir découlant de la R-D. Cet objectif comprend aussi le partage du temps d'utilisation ou des espaces des nouvelles infrastructures – i.e., les ententes entre les établissements comprennent les modalités de ce partage.

3) Les retombées socioéconomiques comprennent la croissance économique, la création d'emplois (y compris les emplois découlant de la construction de l'infrastructure), l'amélioration de la santé et des soins connexes ainsi que l'amélioration de la qualité de l'environnement.

# Cadre de rendement, d'évaluation de risques et de vérification (CERV)



<sup>1</sup> Outil de sélection des contributions à vérifier

